

En cas de non distribution
retourner à
SNPsyEN (M. Courcières)
51, impasse d'Artagnan
82000 Montauban

Editorial

SOMMAIRE

Éditorial	p 1
Future formation des psychologues de l'éducation nationale	p 2
Une école qui perd ses moyens	p 3
1000 élèves par psychologue. Un maximum !	p 4
Défendeure des droits de l'enfant.....	p 4
Pas d'ordre professionnel pour les psychologues.....	p 5
Mastérisation	p 5
Quel devenir pour les psychologues de l'Éducation ...	p 6

A la prochaine... Année, Crise, Saignée !...

Les préoccupations du SNPsyEN sont multiples, immédiates ou plus éloignées dans le temps: mastérisation, statut, réglementation, code de déontologie, frais de déplacement.. Le SNPsyEN met en place les actions avec ses partenaires naturels, les syndicats, les organisations de psychologues, et le ministère, ainsi que l'écrit Farid Bousmia.

Le SNPsyEN s'inscrit au mieux dans la crise socio-économique qui fragilise encore et encore les publics auxquels nous nous adressons comme le signale Bruno Rigal.

Le SNPsyEN s'inquiète aussi de l'énorme saignée que subissent les métiers de l'éducation et de l'aveuglement des décideurs de l'État. Comment peut-on s'enfermer aussi lourdement dans la régression? Les RASED sont démantibulés! Il n'est pas question pour l'heure d'envisager notre disparition; Est-ce par oubli ou par volonté que les psychologues n'ont pas été touchés? Qu'est-ce qui se trame?

L'audience de novembre avec les conseillers du ministre semble apporter une note positive, un premier engagement du ministère, comme le relate prudemment Marie Henriette Cailluyer.

Oui à la prochaineavec notre engagement,
pour davantage d'impact :

- dans l'année syndicale,
- dans la crise sociétale,
- dans la résistance à la saignée qui s'opère.

La Commission Administrative Nationale

Future formation des psychologues de l'Éducation Nationale...

Une délégation du SNPsyEN (1) a été reçue le 19 novembre, au cabinet du ministre par Patrick Allal et Michel Lugnier, conseillers.

Notre secrétaire général a défendu la place de la psychologie dans l'Éducation nationale et l'ambition du SNPsyEN pour la future formation des psychologues (2). Interrogés sur leur réflexion à propos du cursus des psychologues dans le cadre de la mastérisation, les conseillers ont simplement répondu : « *On n'a pas engagé de réflexion sur le recrutement à partir du master de psychologie pour les psychologues du premier degré, ni pour ceux du second degré. Pour les psychologues scolaires, le ministère a fait le choix d'un enseignant-psychologue ; au lycée, on a besoin de personnels qui ont également une double valence : psychologue et conseiller d'orientation* ». Autrement dit, on a changé le personnel du cabinet, mais pas les discours restés dans les tiroirs.

La bivalence, la bivalence, vous dis-je !

Cette obsession paralyse totalement le ministère. Et la maladie est si contagieuse qu'elle se transmet à chaque nouvelle équipe ministérielle. Ainsi le ministère a réussi, dans le cadre de la mastérisation, à monter la formation des psychologues du 1^{er} degré à six années, mais sans ajouter une seule seconde d'enseignement de psychologie. La pirouette ? Licence de psychologie, puis master des métiers de l'enseignement suivi d'une pratique de classe pour être titularisé fonctionnaire et enfin le DEPS. Malgré l'évidence du manque de logique et d'attrait d'un tel parcours de formation pour les futurs psychologues de l'Éducation nationale, nos interlocuteurs ne sont pas troublés. « *Créer un concours spécial n'est pas dans notre logique* ».

Un DECOP sans psychologie

Concernant les COPsy, la situation est tout aussi dramatique. Le ministère affirme que le recrutement sur concours reste inchangé ainsi que l'existence du DECOP et du titre de psychologue. Cependant, en octobre dernier, les parlementaires ont supprimé toute référence à la psychologie dans la liste des connaissances nécessaires à leur formation initiale. Désormais, le code de l'éducation, article L.313-1 qui définit les contenus obligatoires, indique : « *Les conseillers d'orientation psychologues ... sont recrutés dans des conditions définies par décret (3). Leur formation initiale leur assure une connaissance étendue des filières de formation, du monde économique, de l'entreprise, des dispositifs de qualification, des métiers et des compétences qui sont nécessaires à leur exercice* ».

Extinction du vivier psy 1^{er} degré

Tout master sera théoriquement valable pour se présenter au concours PE. Les conseillers se sont cependant interrogés

sur les réelles chances de succès au concours pour les candidats sortant d'un master 2 de psychologie, qui n'auraient donc pas suivi le master des métiers de l'enseignement. « *Il faudrait, réfléchit à voix haute Patrick Allal, que des universités ajoutent en complément des modules pour le concours PE, j'en doute,... au niveau des exigences du concours, les stages ne seraient pas déterminants mais... Le DEPS sera vite à bout de souffle* ». En effet, les aspirants psychologues titulaires d'une licence de psychologie, changeront-ils de voie professionnelle pour préparer un master enseignement, passer un concours sans certitude de réussite, en espérant revenir à la psychologie via le DEPS ? Il y a là un vrai risque de voir s'épuiser le vivier des candidats potentiels.

Un manque d'ambition pour ses psychologues

Pourquoi le ministère manque-t-il autant d'ambition pour ses psychologues ? Le DEPS a été créé, il y a 20 ans, par le décret n° 89-684 du 18 septembre 1989. Depuis, la loi d'orientation du 23 avril 2005 (4) a été promulguée, la loi du 11 février 2005 (5) sur le handicap s'impose à l'école, la portée des neurosciences s'est considérablement développée, des élèves porteurs de handicaps sont confiées à des enseignants sans préparation qui se jettent sur les AVS sans formation ; les psychologues sont de plus en plus sollicités dans la formation continue des professeurs des écoles (6) ; le nombre des suicides enregistrés chez les enseignants est alarmant (7) ; ... Autant de raisons qui rendent inconcevables que le ministère ne profite pas de l'élévation du niveau de recrutement des enseignants, pour enrichir celui de ses psychologues, et l'adapter aux nouveaux besoins du système éducatif.

Des arguments éhontés

A nos demandes d'explications, nous avons obtenu des réponses vaseuses, énigmatiques : « *Le ministère ne veut pas rompre les grands équilibres* » ; « *L'objet est d'une telle complexité qu'il faut rester humble* » ; des réponses qui nous font monter la colère : « *Nous avons l'envie de faire bouger les choses, mais pas de faire n'importe quoi (9)* » ; ou d'autres encore qui nous laissent vraiment perplexes « *Concernant les psychologues scolaires, il faut quelqu'un qui soit enseignant, vu la fragilité des élèves !* »... Autant d'arguments éhontés pour tenter de justifier une position archaïque, un refus d'adaptation aux nouveaux enjeux de l'école. Heureusement que Michel Lugnier a précisé : « *On n'est pas dans les pantouffles de nos prédécesseurs* », car on a failli le penser ! (suite page suivante)

Un manque d'ambition inacceptable

Six années de formation pour les psychologues du 1^{er} degré, mais pas une seconde d'enseignement en psychologie ajoutée ! Un Diplôme d'État de Conseiller d'Orientation Psychologue maintenu, mais vidé de tous les enseignements de psychologie ! Voilà comment le ministère de l'éducation nationale prévoit d'enrichir la nouvelle formation de ses psychologues.

BONNE ANNÉE 2010

Un groupe de travail limité au 1^{er} degré

Désabusés mais combatifs, nous avons redemandé l'ouverture d'un groupe de réflexion sur la place de la psychologie à l'école et sur la mastérisation, le dernier changement de ministre ayant bloqué le groupe mis en place par P.F. Gachet. Les conseillers ont accepté notre demande. Cependant, ils n'ont pas manqué de la recadrer : « *On prend acte de votre demande et on transmet à la DGESCO cette étude pour le premier degré, pas pour le second, car le recrutement des COPsy est inchangé* » a précisé Michel Lugnier. Le seul argument qui a fait céder les conseillers, est le risque d'extinction du vivier. Patrick Allal l'a clairement exprimé : « *Le système de recrutement va montrer ses limites pour les futurs psychologues. On va réactiver le groupe qui avait existé en son temps avec la DGESCO (10). On a plus un problème de vivier que de psy sous-formés.* »

Nous sommes sortis très déçus de cet entretien. Nous gardons un contact très régulier avec le ministère pour suivre la mise en place du groupe de travail. La frustration est grande, mais nous continuerons à défendre la qualité de notre formation et sa nécessaire actualisation, pour qu'elle réponde aux nouveaux

enjeux de l'École, et aux services que les enseignants, les enfants et les familles attendent des psychologues de l'Éducation nationale, et pour qu'elle s'inscrive dans le projet européen qui doit permettre une harmonisation européenne des diplômés.

Marie Henriette Cailluyer

- (1) Marie-Henriette Cailluyer, Gilbert Adamczyk, Farid Bousmia
- (2) Master 2 de psychologie, concours, puis une 6^{ème} année (adaptation au terrain spécifique de l'éducation nationale)
- (3) Décret inchangé à ce jour
- (4) Loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école
- (5) Loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées
- (6) On sent également poindre cette arrivée dans la circulaire n° 2009-098 du 17-8-2009 BO n°32 du 3 septembre 2009
- (7) 39 cas par an pour 100 000 enseignants, selon une étude épidémiologique de l'Inserm de 2002. Il s'agit donc de la profession la plus touchée, suivie de près par les fonctionnaires de police (35 pour 100 000). A l'occasion du Conseil d'Orientation sur les Conditions de Travail du 9 octobre 2009, Xavier Darcos a annoncé un plan d'urgence pour la prévention du stress au travail dans toutes les entreprises de plus de 1000 salariés.
- (8) Un psychologue mieux formé, c'est ça n'importe quoi ?
- (9) Direction Générale des Enseignements Scolaires

Une école qui perd ses moyens !

« L'école coûte trop cher à l'État »

Tous les gouvernements de droite depuis la première élection de M Chirac le répètent à l'envie. Or ceci vient d'être franchement contredit par un rapport de l'OCDE paru à l'été 2009.

L'OCDE regroupe une trentaine de pays riches et nous nous situons à la traîne de ces pays, quant à la somme dédiée à financer l'éducation d'un enfant de l'école primaire à l'université. D'autres pays, comme le Japon et l'Angleterre, ont rattrapé leur retard, mais pas nous qui en prenons chaque année davantage.

On dépense en moyenne entre quinze et vingt cinq pour cent de moins par élève à l'école primaire et à l'université. Seul l'enseignement secondaire reste encore bien placé dans cette étude qui va jusqu'en 2006. Or, depuis, l'augmentation des effectifs par classe, la baisse du nombre des professeurs et des adultes en responsabilité, le rationnement des moyens, font diminuer sensiblement ces dépenses, alors que tous les autres pays de l'OCDE les augmentent.

En France comme ailleurs, les effectifs globaux ont eu tendance à baisser depuis dix ans. (Ils remontent dans notre pays depuis trois ans) Cela n'a pas empêché les pays de l'OCDE d'augmenter les dépenses en moyenne de trente cinq pour cent pendant cette même période !

Par ailleurs, la France a le record du nombre de redoublements. L'aspect financier ne peut être la seule réponse pour lutter contre ce symptôme de l'échec scolaire. Mais le manque de moyens en est une cause

certaine !

Pourtant, nous faisons nettement mieux que les États-Unis, n'en déplaise à nos dirigeants qui nous serinent, pour des raisons idéologiques, le contraire. Vingt pour cent de nos étudiants quittent l'université sans diplôme, c'est beaucoup trop ... Mais aux États-Unis, ils sont cinquante pour cent !!!

Pourtant le nombre de nos diplômés, augmente ces dernières années moins vite que dans les autres pays. Or un diplômé gagne en moyenne 130 000 euros de plus dans sa carrière qu'un non diplômé et surtout est deux fois moins au chômage !

On comprend l'urgence d'investir dans les universités... Certes, le gouvernement compte consacrer une part importante de l'Emprunt au développement des universités. Mais là encore, le choix se portera sur un petit nombre d'entre elles, en faisant des pôles d'excellence, où tous les étudiants ne pourront pas s'inscrire, et où les critères d'admission se feront élitistes et coûteux ! Nous sommes loin de la conception d'un système scolaire garantissant les mêmes chances pour tous.

L'existence de la psychologie à l'école, je n'en parle pas dans cet article, mais nous comprenons bien, que dans ce contexte de pénurie, elle ne peut être qu'une des premières victimes de cette politique de suppression de postes et de moyens. En attendant, nous sommes désolés de constater le manque d'ambition de notre gouvernement pour le monde de l'éducation .

Bruno Rigal

**FARID BOUSMIA, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DU SNPSYËN ET L'ENSEMBLE DES SECRÉTAIRES NATIONAUX
VOUS ADRESSENT LEURS MEILLEURS VŒUX POUR 2010**

1000 élèves par psychologue:

Un maximum !!!

**24 heures pour remplir
nos missions avec 1000 élèves :
Déjà un vrai casse tête!**

Soit, une situation enviable, parce que peu courante, celle d'un psychologue ayant 1000 élèves dans son secteur d'activité.

Il s'attend à être interpellé pour dix pour cent de son effectif, soit environ cent enfants. Pour ces cent enfants, il devra prévoir, en moyenne trois séances d'une heure et demie, et deux rencontres par famille d'une heure. Cela représente 650 heures pour l'année, soit environ 18 heures par semaine.

Il lui reste alors 6 heures par semaine pour remplir les autres missions : C'est déjà très peu, car il en ôtera 2 à 3 heures pour le temps de synthèse avec les autres membres du RASED. Il ne restera alors que 3 ou 4 heures pour les conseils de cycle, les conseils de maître et d'école auxquels il peut être convié, mais aussi les réunions d'équipes éducatives, de suivi de scolarisation, les rencontres avec d'autres instances PMI, CMPP, CMP, Protection de l'enfance, Médecine scolaire, etc ...

On voit nettement que ce psychologue envié avec son secteur de « seulement 1000 élèves, dépassera nettement son horaire prescrit pour remplir toutes ces

missions indispensables. On réalise que pour ce faire, il ne passera que 4 à 5 demi-journées avec les enfants (Les textes disent de le passer prioritairement mais non exclusivement.) , et qu'une partie de son travail se déroulera souvent en dehors du temps scolaire.

Cette vision théorique, mais bien explicite quant à la réalité de notre travail, veut tout à la fois aider nos collègues à lutter pour des secteurs d'activité limités à 1000 élèves, mais aussi à concevoir un travail qui n'épouse pas le temps de présence des enfants à l'école, et n'ait aucune gêne à justifier de son emploi du temps auprès de son administration. A cet horaire prescrit de 24 heures, s'ajoute le temps consacré à la conception et à l'organisation du travail, aux corrections et interprétations de tests, à la rédaction des comptes-rendus, à la formation individuelle (lectures, supervision professionnelle, etc...)

Il faut que la profession ne s'enferme pas dans le carcan des horaires de présence des enfants à l'école, et que chaque psychologue s'organise dans le temps d'une façon spécifique à chacun de ses secteurs d'activité....

Quant aux pressions de l'administration il faut y répondre en se référant aux textes qui définissent nos missions, sans agressivité mais sans crainte .

Bruno Rigal, Secrétaire national

Défenseure des Droits de l'enfant

Depuis le 10 septembre 2009 au lendemain de la proposition gouvernementale de réformer le statut de cette honorable institution en lui confiant une mission plus générale de défense des Droits, les associations autour de la protection des enfants, les syndicats enseignants surtout et les partis de l'opposition selon la tradition, ont exprimé bien haut leur refus de voir se fondre dans une structure trop large en droit, la défense des enfants.

Le projet de loi a été examiné en conseil des ministres le 9 septembre en voulant créer un défenseur des Droits qui engloberait le rôle tenu par la défenseure des enfants plus celui tenu par la commission. Cette légitime indignation de défense de la défenseure des enfants s'essouffle et depuis elle s'est portée sur d'autres sujets le dernier en date au moment où nous mettons sous presse ce numéro, semblerait être celui concernant les matières d'enseignement et la disparition de l'Histoire en terminale « S ».

Si l'institution du défenseur des enfants a fonctionné dans une trop grande discrétion frisant l'anonymat depuis l'an 2000, et relancée en 2006, il n'en demeure pas moins que cette institution aurait pu rester cette autorité indépendante dont le rôle était d'alerter les autorités sur les cas individuels ou collectifs d'atteinte aux droits des

enfants, de proposer des modifications législatives et de sensibiliser l'opinion publique.

La nouvelle institution de défense des droits adaptera ses interventions au seul droit français et non plus en référence aux droits de l'enfant au sens de la convention internationale des droits de l'enfant.

Le SNpsyEN s'inquiète de cette réforme à venir, en une nouvelle institution qui n'apporte pas la garantie expresse d'une prise en compte de la spécificité du droit des enfants qui sera diluée dans un organisme général.

Que deviendra demain la protestation fragile des enfants qui subissent des atteintes souvent graves à leur intégrité physique, morale, psychique, familiale ?

Plus que jamais devant les carences ou les manques de l'administration, des services infanto-juvéniles, de la justice des mineurs, des pouvoirs publics, des services sociaux débordés, le psychologue à l'école doit pouvoir s'appuyer sur des institutions outillées, efficaces, performantes qui devraient connaître un développement à la mesure des difficultés que nous rencontrons dans l'exercice quotidien de nos métiers auprès des enfants.

*Gilbert Adamczyk
Secrétaire national*

Pas d'ordre professionnel Pour les psychologues

COMMUNIQUE de PRESSE

Les organisations de psychologues du GIRéDéP (Groupe Inter organisationnel pour la Réglementation et la Déontologie des Psychologues) regroupant 25 syndicats ou associations ont rencontré le samedi 24 octobre 2009 les confédérations (CFDT, CGC, CGT, FO) et des syndicats.

Ces organisations, confédérations, syndicats représentent plus de 18 000 psychologues.

Elles s'inquiètent des dérives dans l'usage de la psychologie.

Elles rappellent la nécessité de permettre aux psychologues d'exercer leur métier dans le respect du droit des personnes.

Elles se prononcent à une large majorité contre la création d'un ordre professionnel des psychologues.

Elles décident de poursuivre la réflexion commune pour déterminer les voies les plus adaptées à la défense de leur déontologie, à la garantie de leur exercice professionnel, à la qualification de leur profession.

Elles invitent toutes les organisations, syndicats ou associations non encore signataires à les rejoindre dans cette démarche.

Courriel de contact: giredep@gmail.com

Organisations signataires:

ACOP-F, ADEN, AEPU,
AFPEN, AFPL, AFPSA,
AFPTO, AGE EN AGE,
ANaPS, ANPEC, APFC, A.
Psy.G, Co-Psy-SNES (FSU),
CPCN (Ile de France,
Atlantique, Languedoc
Roussillon), CPT13, FFPP,
Institut p Jamet, PROPSYCLI,
Psychihos, SFP, SFPS, SPPN,
SNPsyEN (UNSA Education),

SNPES PJJ FSU, CFDT
santé sociaux, CGC, FO,
SNUipp FSU, UFMICT CGT

Masterisation

La circulaire HETZEL inscrivait l'accès à la fonction de psychologue « scolaire » dans le master Métiers de l'Enseignement. Cette circulaire ne satisfaisait aucune des organisations représentant les psychologues « scolaires ». Elles se sont réunies pour réagir à ce qui ressemblait à une aberration.

Conséquence directe: Les psychologues « scolaires » ne figurent plus dans cette circulaire.

Où en sommes-nous?

Lors de la dernière audience du SNPsyEN au ministère le 19 novembre 2009, nous avons constaté que rien n'avait changé sur le fond.

En effet, un conseiller du ministère propose le schéma suivant : Licence de psychologie, puis master Métier de l'Enseignement, puis concours de professeur des écoles. Après la réussite au concours : une année en qualité de stagiaire avant de satisfaire à la certification pour être titularisé professeur d'école.

C'est seulement à l'issue de tout ce parcours que le Professeur des Écoles certifié et titulaire d'une licence de psychologie peut faire une demande et ainsi obtenir, peut-être, une formation DEPS d'un an.

L'obtention de ce diplôme lui permet de porter le titre de psychologue et ainsi de postuler sur un poste de psychologue dans le premier degré.

Le SNPsyEN trouve le schéma ministériel incohérent, tortueux et coûteux.

Nous avons donc, au cours de l'audience du 19/11/2009, proposé aux conseillers du Ministre le schéma suivant:

- Master II de psychologie qui rend compte d'un cursus de psychologie (Licence, Master I et Master II de psychologie)

- Création d'un concours de recrutement spécifique pour les psychologues de l'Éducation nationale accessible à l'issue du Master II de psychologie.

Ainsi recrutés, les psychologues de l'Éducation nationale bénéficieront d'une sixième année de formation dont l'objectif sera l'adaptation au métier et permettra la certification Europsey.

Cette proposition présente plusieurs avantages dont celui de permettre aux titulaires d'un Master II de psychologie qui n'obtiendraient pas le concours Éducation nationale de se présenter à d'autres concours de la fonction publique en vue d'occuper un poste de psychologue.

M. LUGNIER, l'un des conseillers du Ministre, s'est engagé à étudier notre proposition et à réactiver un groupe de travail.

Farid Bousmia, secrétaire général

POUR NOUS CONTACTER:

SNPsyEN – Farid BOUSMIA
11, rue Jean Pierre CALLOC'H 56000 VANNES
ou

Farid BOUSMIA, secrétaire général:
06 71 96 25 96 - fbousmia@wanadoo.fr
Marie Antoinette POIRSON, secrétaire générale adjointe :
05 56 89 40 79 - mapoirson@wanadoo.fr
Marie Henriette CAILLUYER, trésorière générale :
03 27 34 17 72 - mh.cailluyer@wanadoo.fr
Michel COURCIERES, chargé de la communication :
05 63 20 14 11 - snpsyen82@aol.com

SITE INTERNET

<http://snpsyen.site.voila.fr>

Le SNPsyEN est signataire de l'appel national pour l'École Publique

Pétition en ligne sur notre site
ou sur
www.appelpourlecolepublique.fr

Quel devenir pour les psychologues de l'éducation nationale ?

Alerter parents, enseignants, élus locaux sur les dangers de disparition des psychologues dans l'Éducation Nationale

Plus les objectifs de la nouvelle politique éducative se précisent moins la place des psychologues est apparente.

Alors que le recrutement des enseignants est fixé au niveau du Master, la situation est des plus confuses pour les psychologues de l'Éducation Nationale.

- Dans le premier degré le projet actuel du ministère ne fait référence ni à un master de psychologie pour le recrutement des psychologues, ni à un statut de psychologues. (voir notre article p 2)

- Dans le second degré, le danger est différent puisque dans le processus de mastérisation, les conseillers d'orientation-psychologues ne sont pas cités; mais ce sont leur statut et leur fonction de psychologue qui sont menacés, de même que leur titre. (Au Sénat, des amendements visant à supprimer les références à la psychologie dans la formation des conseillers d'orientation-psychologues ont été proposés)

Si de telles modifications étaient reprises par le ministère de l'Éducation nationale, il n'y aurait plus aucun psychologue de l'Éducation Nationale, dans le premier degré comme dans le second degré !

Alerter parents, enseignants et élus sur les postes vacants, la dégradation des conditions d'exercice, et au-delà, sur les dangers de disparition des psychologues dans l'Éducation nationale. **Tel est l'objectif du groupe des sept auquel participe le SNPsyEN.**

Pour cela les organisations membres de ce groupe vont mettre en place dans tous les départements, dans toutes les académies une mobilisation sur les questions de recrutement et de formation et une « opération vérité » des postes et des besoins en psychologues.

Elles vont inviter les personnels à organiser un large débat sur ces sujets, dans le respect de la spécificité des missions et des cadres de travail de chacun.

Organisations du groupe des Sept:

ACOP-F : Association des conseillers d'orientation-psychologues de France

AFPEN : Association française des psychologues de l'Éducation nationale

SFP : Société française de psychologie

SNES-FSU (collectif national des conseillers d'orientation-psychologues)

SNP : Syndicat national des psychologues

SNPsyEN-UNSA : Syndicat national des psychologues de l'Éducation nationale de l'UNSA

SNUipp-FSU (collectif national des psychologues)

Se mobiliser dans les académies

Cette campagne de sensibilisation va débuter dans les prochains mois. Des documents sont en préparation pour ce faire (appel commun aux organisations, exposés de situations sur le terrain, etc)

Le SNPsyEN invite ses syndiqués à représenter le SNPsyEN dans leur département, au côté des organisations signataires de cette campagne de sensibilisation. **Contactez-nous** (mail ou téléphone), nous vous ferons parvenir toutes les informations utiles à cette mobilisation nationale.